

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 14 décembre 2011

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 14 décembre 2011 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)
Mme Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)
M. Mario Côté (Causapscal)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)

M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)
M. Martin Landry (Albertville)
M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Paul Lepage (Saint-Moise)
M. Jean-Marc Roy (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

Mme Diane Arbour (Repr. Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Sont absents : M. David Desjardins (Causapscal)
Mme Marielle Roy (Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Édith Pâquet, trésorière adjointe
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel
M. Bertin Denis, Service de l'aménagement et de l'urbanisme
M. Dominique Robichaud, Service de Génie municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2011-216 concernant l'ouverture de la séance du 14 décembre 2011

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2011-217 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 14 décembre 2011

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point "Autres sujets" ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 23 novembre 2011
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service d'aménagement
 - 5.1 Modification du règlement 09-2009 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux
 - 5.2 Plan de développement durable de la collectivité
 - 5.2.1 Suivi du dossier de Plan de développement durable de la collectivité
 - 5.2.2 Commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia
6. Révision des politiques familiales municipales et démarche MADA – Organisation et financement (pour 10 municipalités)
7. Dépôt de projets de la MRC de La Matapédia – Pacte rural et FSTD
8. Parc régional de Val-d'Irène
 - 8.1 A) Estimation des coûts et plan de financement du projet d'amélioration des infrastructures
 - 8.1 B) Récupération de la TVQ sur les immobilisations à venir
 - 8.2 Règlement N° 2011-14 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction chalet principal de Val-d'Irène - Adoption

- 8.3 Règlement N° 2011-15 décrétant une dépense et un emprunt pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans la rue Versant Sud - Parc régional de Val-d'Irène - Adoption
- 9. Communication du service de génie municipal
 - 9.1 Règlement N° 2011-16 décrétant une dépense et un emprunt concernant l'exécution de travaux dans les locaux de la MRC et l'acquisition d'une station d'arpentage GPS – Adoption
 - 9.2 Aide financière du PIQM Volet 3 – Maintien et implantation d'une expertise technique
 - 9.3 Programmation des travaux de la taxe d'accise pour les TNO
- 10. Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de 22 habits de pompiers pour la caserne de Causapsal
- 11. Entente pour le projet de mise à niveau de la salle Jean-Cossette - Modification
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions de l'assistance
- 14. Autres sujets :
 - 14.1 Soirée d'information pour les élus – Exploration et exploitation du potentiel minier de la MRC de La Matapédia
 - 14.2 Prochaine rencontre – Réunion de travail du 25 janvier 2012
 - 14.3 Déclaration d'intérêt pécuniaire du préfet - Dépôt
 - 14.4 Convention de gestion territoriale (TPI) – Intérêt de la MRC pour une conversion en forêt de proximité
 - 14.5 Banquet de la MRC – 14 janvier 2012, 18h00, Salle communautaire de Sayabec
 - 14.6 Rapport travaux d'entretien 2011 - Route verte
- 15. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011

Résolution CM 2011-218 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2011

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2011.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Il n'y a aucune question d'adressée par l'assistance.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

5.1 Modification du règlement numéro 09-2009 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux

Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Paul Lepage, maire de la municipalité de Saint-Moise, voulant que le règlement numéro 2011-18 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Les dispositions adoptées dans ce règlement visent la modification du règlement numéro 09-2009 (régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau) dans le but d'abroger l'article 29 qui spécifie la longueur maximale d'un ponceau.

5.2 Plan de développement durable de la collectivité

5.2.1 Suivi du dossier de Plan de développement durable de la collectivité

Messieurs Steve Ouellet et Bruno Chabot, respectivement agent de développement rural et chargé de projet pour le Plan de développement durable de la collectivité, sont présents pour présenter l'état d'avancement du dossier. Actuellement, le plan de travail est complété et une rencontre se tiendra en février afin de lancer officiellement la démarche et compléter la composition de la commission.

5.2.2 Commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia

Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Gaëtan Ruest, maire de la Ville d'Amqui, voulant qu'à une séance ultérieure soit adopté le règlement no 2011-17 abrogeant les règlements no 04-2006, 07-2006 et 08-2007. Ledit règlement a pour effet d'abroger la Commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia.

Monsieur Joël Tremblay dépose par la suite un projet de résolution constituant une commission d'aménagement dont le fonctionnement, les mandats et la composition sont établis en regard du plan de développement durable de la collectivité. Cette résolution sera adoptée lors de la prochaine séance du Conseil.

6. RÉVISION DES POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET DÉMARCHE MADA – ORGANISATION ET FINANCEMENT (POUR 10 MUNICIPALITÉS)

Résolution CM 2011-219 concernant un scénario financier visant le regroupement des municipalités concernées et la MRC pour la révision des politiques familiales municipales et la démarche MADA

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. d'approuver le scénario de financement au montant total de 210 500 \$ déposé pour la mise en commun des ressources requises pour la réalisation de la révision des politiques familiales municipales et la démarche Municipalité amie des aîné(e)s (MADA) pour la MRC de La Matapédia et les municipalités d'Alberville, Amqui, Causapsal, Lac-au-Saumon, Ste-Florence, Ste-Irène, St-Léon-Le-Grand, St-Vianney, Sayabec et Val-Brillant.
2. De demander aux municipalités concernées de confirmer par résolution leur intérêt à cette proposition de regroupement et l'acceptation de la contribution financière qui y est prévue (subvention MFA et contribution municipale).

Adoptée.

7. DÉPÔT DE PROJETS DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – PACTE RURAL ET FSTD

Résolution CM 2011-220 concernant le dépôt de projet au pacte rural - Révision des politiques familiales municipales et démarche MADA pour dix municipalités

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. d'approuver le dépôt au pacte rural du projet de la réalisation de la révision des politiques familiales municipales et la démarche Municipalité amie des aîné(e)s (MADA) pour la MRC de La Matapédia et les municipalités d'Alberville, Amqui, Causapsal, Lac-au-Saumon, Ste-Florence, Ste-Irène, St-Léon-Le-Grand, St-Vianney, Sayabec et Val-Brillant ;
2. de réserver une somme de 12 000 \$ de l'enveloppe des projets de l'année 2012.

Adoptée.

8. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE

8.1 A) Estimation des coûts et plan de financement du projet d'amélioration des infrastructures

On présente une estimation préliminaire à ce jour de la phase II du projet d'amélioration des infrastructures du Parc régional de Val-d'Irène. Le tableau présente également le plan de financement de chacun des sous-projets en fonction des aides financières obtenues et anticipées.

8.1 B) Récupération de la TVQ sur les immobilisations à venir

Résolution CM 2011-221 concernant la récupération de la TVQ sur les immobilisations à venir au Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. de mandater M. Christian Gendron de Mallette afin d'évaluer les différents mécanismes à mettre en place pouvant permettre la récupération de la TVQ sur les coûts de construction des immobilisations prévues dans le cadre du projet d'amélioration des infrastructures du Parc régional de Val-d'Irène;
2. de tenir une rencontre avec la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène et Mallette pour évaluer les mécanismes proposés.

Adoptée.

8.2 Règlement N° 2011-14 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction chalet principal de Val-d'Irène – Adoption

Reporté à une séance ultérieure.

8.3 Règlement N° 2011-15 décrétant une dépense et un emprunt pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans la rue Versant Sud - Parc régional de Val-d'Irène – Adoption

Résolution CM 2011-222 concernant l'adoption du règlement N° 2011-15 décrétant une dépense et un emprunt pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans la rue Versant Sud - Parc régional de Val-d'Irène

Attendu que la MRC de La Matapédia est propriétaire de la station de ski du Parc régional de Val-d'Irène;

Attendu que la MRC de La Matapédia a procédé en 2009 à la réalisation de la première phase d'un projet d'amélioration des infrastructures du parc régional de Val-d'Irène qui a consisté au remplacement de la remontée mécanique;

- Attendu que la deuxième phase du projet d'amélioration des infrastructures du parc régional de Val-d'Irène comprend, entre autres, le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans la rue du Versant Sud pour desservir des terrains dudit parc régional destinés à recevoir des unités d'hébergement pour la station de ski;
- Attendu l'admissibilité de ce projet à une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec municipalité (PIQM);
- Attendu que la rue du Versant Sud est comprise dans le parc régional de Val-d'Irène qui est entièrement situé sur le territoire de la municipalité de Ste-Irène;
- Attendu que l'opération et l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout du Parc régional de Val-d'Irène relève de la Municipalité de Ste-Irène qui a le pouvoir de taxer les usagers desdits réseaux;
- Attendu qu'un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 23 novembre 2011, conformément à l'article 445 du Code municipal.

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que le règlement numéro 2011-15 décrétant une dépense et un emprunt pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans la rue Versant Sud du Parc régional de Val-d'Irène soit adopté.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE

9.1 Règlement N° 2011-16 décrétant une dépense et un emprunt concernant l'exécution de travaux dans les locaux de la MRC et l'acquisition d'une station d'arpentage GPS – Adoption

Résolution CM 2011-223 concernant l'adoption du règlement N° 2011-16 décrétant une dépense et un emprunt concernant l'exécution de travaux dans les locaux de la MRC et l'acquisition d'une station d'arpentage GPS

- Attendu qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation de travaux pour l'agrandissement des locaux de la MRC afin de localiser adéquatement le personnel du service de génie municipal et de faire l'acquisition d'une station d'arpentage GPS particulièrement pour s'acquitter des obligations et responsabilités découlant de la prise en charge de la délégation de gestion des baux de villégiature, des carrières et sablières sur les terres publiques, suite à une entente conclue en 2010 avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNRF);
- Attendu que la MRC anticipe au cours des prochaines années des redevances significatives provenant de l'exploitation de carrières et sablières sur les terres publiques dans le cadre de la réalisation du parc éolien du Lac-Alfred
- Attendu qu'un avis de motion relatif à la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 23 novembre 2011.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 2011-16 soit et est adopté.

Adoptée.

9.2 Aide financière du PIQM Volet 3 – Maintien et implantation d'une expertise technique

Résolution CM 2011-224 concernant l'entente avec le MAMROT pour une aide financière du PIQM Volet 3 – Implantation et maintien d'expertise technique

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, le protocole d'entente soumis par la MAMROT relatif au versement d'une aide financière du programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM), Volet 3 – Implantation et maintien d'expertise technique.

Adoptée.

9.3 Programmation des travaux de la taxe d'accise pour les TNO

Résolution CM 2011-225 concernant la programmation des travaux de la taxe d'accise pour les TNO

- Attendu que la MRC de La Matapédia a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;
- Attendu que la MRC de La Matapédia doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu que :

1. la MRC de La Matapédia s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

2. la MRC de La Matapédia s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
3. la MRC de La Matapédia approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
4. la MRC de La Matapédia s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
5. la MRC de La Matapédia s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

10. LANCEMENT D'UN L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE 22 HABITS DE POMPIERS POUR LA CASERNE DE CAUSAPSCAL

Résolution CM 2011-226 concernant le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de 22 habits de combats incendie pour la caserne de Causapsal

Sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'autoriser un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de 22 habits de combats incendie pour la caserne de Causapsal.

Adoptée.

11. ENTENTE POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DE LA SALLE JEAN-COSSETTE – MODIFICATION

Résolution CM 2011-227 concernant le protocole d'entente avec le Codec pour le projet de mise à niveau de la salle Jean-Cossette

Considérant qu'en septembre 2009, le Conseil de la MRC acceptait les termes d'une l'entente avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées relative à une contribution financière de 100 000 \$ de la MRC de La Matapédia pour un projet de mise à niveau de la salle de spectacles Jean-Cossette de la Polyvalente d'Amqui, propriété de la Commission scolaire ;

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) propose que ce soit le CODEC, organisme sans but lucratif reconnu par ledit ministère en tant que diffuseur de spectacles professionnels des arts de la scène, qui soit le promoteur de ce projet et demandeur de l'aide financière et non la commission Scolaire des Monts et Marées ;

Considérant que la CSMM et la Ville d'Amqui accordent respectivement un soutien financier de 150 000,00 \$ et de 265 00,00 \$ au projet de mise à niveau de la Salle de spectacle Jean-Cossette, évalué à deux millions deux cent quatre vingt dix mille huit cents dollars (2 290 800 \$) ;

Considérant que la MRC de La Matapédia est toujours disposée à contribuer au Codec pour la même somme de 100 000 \$ à ce projet afin de favoriser le développement des arts de la scène dans La Matapédia ;

Considérant que la contribution de la MRC est nécessaire et préalable à l'acceptation de la contribution financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu :

1. Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
2. Que la MRC de La Matapédia accepte l'Entente #5 avec le CODEC relativement à une contribution financière de 100 000 \$, de la MRC au CODEC, pour la mise à niveau de la Salle de spectacles Jean-Cossette de la Polyvalente Armand-Saint-Onge d'Amqui, moins les sommes investies pour les études préparatoires;
3. Que l'entente intervenue en septembre 2009 entre la MRC de La Matapédia et la Commission scolaire des Monts-et-Marées portant sur le même objet est abrogée à toute fin que de droit;
4. Que la préfète et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à l'Entente #5.

Adoptée.

12. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil. On accorde une importance particulière aux suivantes :

2011-11-23 : Annie-Claude Pineault, directrice communications et vie associative, Desjardins Vallée de La Matapédia
 2011-11-23 : Bruno Rioux, conseiller en sécurité civile, MSP
 2011-11-10 : M. Laurent Lessard, MAMROT
 201-12-02 : M. Richard Savard, sous-ministre, MRNF

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Il n'y a aucune question d'adressée par l'assistance

14. AUTRES SUJETS :

14.1 Soirée d'information pour les élus – Exploration et exploitation du potentiel minier de la MRC de La Matapédia

Madame Chantale Lavoie dépose au conseil un document présentant les grandes lignes d'une rencontre portant sur l'exploration et l'exploitation du potentiel minier de la MRC de La Matapédia. Le comité de travail formé en novembre se rencontrera à nouveau pour travailler sur cet événement, qui devrait se dérouler à la mi-janvier.

14.2 Prochaine rencontre – Réunion de travail du 25 janvier 2012

Résolution CM 2011-228 concernant le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la MRC

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu de modifier le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la MRC pour ajouter une séance ordinaire le 25 janvier 2012 à compter de 19h30.

Adoptée.

Cette séance sera suivie d'une rencontre de travail.

14.3 Déclaration d'intérêt pécuniaire du préfet – Dépôt

Madame Chantal Lavoie dépose au conseil sa déclaration d'intérêt pécuniaire.

14.4 Convention de gestion territoriale (TPI) – Intérêt de la MRC pour une conversion en forêt de proximité

Résolution CM 2011-229 concernant l'intérêt de la MRC pour une conversion en forêt de proximité de la convention de gestion territoriale (TPI)

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Jean-Marc Roy, il est résolu que la MRC de La Matapédia signifie au MRNF son intérêt à la conversion de sa convention de gestion territoriale en forêt de proximité à partir d'avril 2013.

Adoptée.

14.5 Banquet de la MRC – 14 janvier 2012, 18h00, Salle communautaire de Sayabec

C'est la municipalité de Sayabec qui sera l'hôte du banquet annuel de la MRC qui aura lieu **samedi le 14 janvier 2012**, à 18h00, à la salle communautaire. Tous les administrateurs de la MRC (maires et 2^{ième} représentants) de même que les membres du personnel y sont conviés. Chaque municipalité peut inviter une autre personne accompagnée (soit un conseiller ou son DG) pour un total de 4 personnes par municipalité. Tous les conseillers et conseillères de la municipalité hôte (Sayabec) sont invités. Pour les municipalités qui voudraient inviter plus de 4 personnes, il sera possible de le faire moyennant le paiement du coût du repas (\pm 20.00 \$/personne). Une invitation particulière sera transmise par la poste à chacune des municipalités qui devront confirmer leur présence au plus tard le 10 janvier 2012. Le banquet annuel de la MRC est une occasion pour les élus et le personnel de fraterniser dans une ambiance agréable. On compte sur la présence de représentants de toutes les municipalités de la MRC.

Monsieur Georges Guénard souligne l'intérêt de sa municipalité d'accueillir le banquet pour 2014. La municipalité doit envoyer à la MRC une résolution à cet effet.

14.6 Rapport travaux d'entretien 2011 - Route verte

Résolution CM 2011-230 concernant l'approbation du rapport des dépenses et revenus relatif aux travaux d'entretien réalisés sur le tronçon matapédien de la Route verte au cours de l'année 2011

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia a mandaté la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, et ce en vertu d'un protocole d'entente signé le 28 juin 2006;

CONSIDÉRANT que la Véloroute Desjardins de La Matapédia a réalisé au cours de l'année 2011, dans le cadre de l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, des travaux au coût de 41 748,28 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du dossier de la Route verte.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'approuver le rapport des dépenses et revenus relatif à l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte et de déposer auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), une réclamation de 20 874,14 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

Adoptée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2011-231 concernant la levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu de lever la séance à 22h05.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Joël Tremblay, secrétaire adjoint